

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant peut crier «honte» tant qu'il veut. Il joue à la grande autorité en matière de Règlements. (*Applaudissements*) Il sait qu'il ne pourra jamais triompher aux élections et siéger de ce côté-ci de la Chambre, et cherche indirectement à se substituer au gouvernement et à remplacer, par sa motion, le message de la Couronne qui devrait précéder une telle mesure et que seul le gouvernement, selon notre régime parlementaire, a le droit de présenter.

En outre, par une motion de procédure il tente de dire à la Chambre d'avance qu'elle doit adopter le bill, que nous n'avons jamais vu et dont nous ignorons tout. Le député voudrait que le Sénat adopte le bill lui aussi, et que nous ne puissions nous ajourner avant que le bill ait reçu la sanction royale.

A mon sens, non seulement le député élargit sensiblement la motion, mais il cherche à faire de façon détournée ce qu'il ne pourra jamais faire directement car, il le sait fort bien, les Canadiens ne lui ont jamais assez fait confiance pour lui permettre de siéger de ce côté-ci de la Chambre. (*Applaudissements*)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports s'arrange toujours, sous prétexte d'invoquer le Règlement, pour faire toutes les allusions politiques possibles. (*Exclamations*)

S'il y a quelqu'un qui doit éviter de parler de la confiance du pays, c'est bien le gouvernement, qui cherche maintenant à se dérober derrière le Règlement de la Chambre pour dissimuler le fait qu'il a violé sa promesse aux fonctionnaires retraités du Canada.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Sauf erreur, le ministre veut poser la question de privilège. J'ai l'impression que nous nous engageons lentement dans le débat qui peut avoir lieu et qui, je présume, aura lieu en effet, soit sur l'amendement proposé par le député, si la proposition en est acceptée, soit sur la motion elle-même, dans le cas contraire. Bien entendu, la motion est sujette à débat et les députés disposent au moins d'aujourd'hui pour la discuter. Je propose donc que nous tentions actuellement de restreindre nos commentaires et de suivre l'excellent exemple que vient de donner le très

honorables chef de l'opposition. Cela dit, je donne la parole au ministre du Revenu national pour sa question de privilège.

L'hon. M. Benson: Ma question de privilège est la suivante, monsieur l'Orateur. On a laissé plusieurs fois entendre qu'on avait promis d'agir à une date déterminée. Ce n'est pas vrai et les vis-à-vis le savent aussi bien que moi. Le comité a présenté son rapport en mai dernier. Le gouvernement étudie la question; j'ai dit qu'elle faisait l'objet d'un examen sérieux et que j'espérais que l'on agirait en temps voulu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il ne faut jamais perdre l'espoir.

L'hon. M. Benson: Mais le gouvernement n'a jamais promis qu'il agirait avant l'ajournement de la Chambre (*Applaudissements*).

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, il n'en reste pas moins qu'il y a eu une promesse. Qu'une date ait ou non été fixée, le moment est venu de la mettre à exécution. On fait des promesses sans fixer de date déterminée et jamais elles ne sont tenues. Ce sont les Hamlets du Canada—demain, demain et encore demain. Et jamais demain ne vient.

Je reconnais avec Votre Honneur que nous nous écartons du rappel au Règlement, mais je puis vous assurer que le débat avait déjà pris cette tournure avant que je n'y participe. Puis-je traiter du rappel au Règlement du ministre des Transports. Il porte sur les mots «et de toutes autres mesures». Si la Chambre a le droit de discuter de toutes autres mesures avant l'ajournement, elle a certes le droit, dans la conduite de ses propres affaires, d'indiquer quelle sera l'une de ces mesures. Le député de Winnipeg-Nord-Centre cherche à faire reconnaître par la Chambre que la question concernant la pension des fonctionnaires retraités devrait être discutée avant l'ajournement d'été. Il me semble que, puisque le gouvernement lui-même a inséré cette expression dans la motion, la Chambre a le droit d'indiquer maintenant l'article qu'il veut discuter avant l'ajournement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je remercie les députés de m'avoir aidé à rendre une décision au sujet de ce très intéressant rappel au Règlement du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. J'ai tenu les consultations habituelles à la lumière des avis donnés